



2025 / 11

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-SEPT MARS DEUX MILLE VINGT CINQ A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GSELL Bernard - KALIAKOUDAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELLIER Annie - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS :** COLLOMB Daniel à COLLIARD Dominique  
JAY Hélène à MARTINET-BON Françoise  
MORARD Ghislaine à GROGNIET Jean-Christophe  
RICHIER Maryse à MORIN Jean Yves

**EXCUSÉ :** GUILLARD Paul

**Date de Convocation :**  
20 mars 2025

**Nombre de conseillers :**  
En exercice : 24  
Présents : 19  
Votants : 23

Monsieur Alain ROUX-MOLLARD est désigné Secrétaire de Séance.

### Objet : Taux intercommunaux 2025

Le Président rappelle qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition 2025. Il propose de fixer les taux comme ci-dessous :

	2024	2025
THRS	5,80%	6,99%
TFB	4,86%	5,86%
TFNB	42,12%	50,78%
CFE	10,19%	12,29%

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les taux d'imposition tels que présentés ci-dessus pour l'année 2025.

**AUTORISE** le Président à signer l'état de notification des taux selon cette décision.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,

André POINTET

